M. HITLER fait emprisonner tous les chefs de l'Église confessionnelle

Berlin, 18. — « Au cours des dernières semaines, des derniers jours et même des dernières heures, la situation de l'Église s'est aggravée », a déclaré, hier soir, le pasteur Martin Niemoeller, dans un sermon prononcé dans une grande église de l'ouest de Berlin.

» Plusieurs membres du Conseil fraternel ont été arrêtés. On a fermé leurs bureaux. On parle de faire les élections le 27 juin et on a emprisonné pour ainsi dire tous les chefs de l'Église confessionnelle. L'inspecteur Lokis a été arrêté à Berlin. Les étudiants des universités sont menacés d'expulsion s'ils assistent aux services de l'Église confessionnelle. On a arrêté même récemment le conseiller de légation, Dr Freudenberg, à Berlin ; les pasteur Niesel, Von Arnim, Jacoby et Heine, membres du Conseil fraternel, et nous ne savons pas combien ont été encore arrêtés. »

» On interdit à l'Église de quêter. Le Führer nous a donné sa parole solennelle que l'Église chrétienne ne serait pas privée de ses droits et gênée dans son activité.

» Si cela se passait malgré la parole solennelle que l'Église chrétienne ne serait pas privée de ses droits et gênée dans son activité, si cela se passait malgré la parole du Führer, nous lui rappellerions cette parole. Cela servirait-il à quelque chose ? Nous n'en savons rien ».

Les Vers...

...font pleurer

Un enfant qui a des vers mange mal, est nerveux, il est anémié, il ne peut plus se défendre contre les épidémies, la maladie le menace.

Mamans tourmentées par la santé de vos enfants, essayez la cure du « bon Vermifuge Lune ». Elle coûte 6 francs. En 3 jours, sans changer leurs habitudes, vos enfants seront débarrassés de tous leurs vers, même les microscopiques. Exigez chez votre pharmacien ce remède qui réussit toujours : la santé de vos enfants doit passer avant tout.

LE BON VERMIFUGE LUNE

Coûte moins cher que la maladie

9001

M. Daladier a reçu le chef d'État-Major de l'armée allemande

Paris, 18. — M. Daladier, ministre de la Défense Nationale et de la Guerre, a reçu, ce matin, le général Beck, chef d'état-major de l'armée allemande.

Cheveux Gris

Le meilleur remède est fait chez soi

Dans un flacon de 250 gr., versez 30 gr. d'Eau de Cologne (3 cuillers à soupe), 7 gr. de glycérine (1 cuiller à café), le contenu d'une boîte de Composé LEXOL et remplissez avec de l'eau. Vous pouvez acheter ces produits dans tous rayons de parfumerie ou chez votre pharmacien qui vous fera le mélange à un prix minime si vous ne voulez pas le faire vous-même. Appliquez la lotion sur les cheveux deux fois par semaine jusqu'à ce que la nuance désirée soit obtenue. LEXOL fonce les cheveux striés, décolorés ou gris et les rend souples et brillants, vous rajeunissant ainsi de plusieurs années. Il ne colore pas le cuir chevelu, il n'est ni gras, ni poisseux et ne déteint pas.

9339

L'annulation en Suisse de l'élection des candidats communistes

Genève, 18. — A la suite de l'acceptation, le 25 avril dernier, à 10.000 voix de majorité, de la loi anticommuniste à Neufchâtel, le gouvernement de ce canton vient de décider que les cinq membres communistes des Conseils généraux du Locle et de la Chaux-de-Fonds n'avaient plus le droit de siéger, et qu'il y avait lieu de pourvoir à leur remplacement par des élections partielles.

Les conseillers communistes ont répondu en prétendant qu'ils étaient sortis du parti communiste, et qu'il n'y avait, par conséquent, pas de raison de leur retirer leur mandat. Le gouvernement neuchâtelois, ayant maintenu sa décision, on s'attend à ce que les conseillers généraux communistes actuels présentent à nouveau leur candidature sous une appellation différente ou même sous l'étiquette socialiste.

JURY D'EXAMEN DES ÉTUDES MUSICALES DU NORD DE LA FRANCE

Dix-septième journée d'examens, avant-hier, au siège social de cette organisation : Odéolo, 51, boulevard de la Liberté, à Lille, consacrée au piano.

Nos lecteurs en trouveront les résultats ci-dessous, accompagnés du nom des professeurs ayant préparé les lauréats et que nous tenons à associer aux succès remportés par leurs élèves.

Elémentaire, Première division. — Première distinction : Geneviève Catry ; 2e s distinctions : Thérèse Courdent, Annette Fatus ; 3es distinctions : Jenny Coppin, Germaine Jonville (Mlle Corna, de Tourcoing).

Primaire, 2e Division. — 1re mention : Marc Fatua (Mlle Corne) ; 2e mention : André Halvoet (Mme Cuveiler, de Roubaix) ; 3es mentions : Geneviève Courdent (Mlle Corne), Marie-Louise Vandenberghe (Mme Cuvelier), Joseph Marciniak (Mme Beucaskuy, de Valenciennes-Anzin).

Primaire, 1re Division. — 2e distinction : Madelaine Dablemont (Institution N.-D. du Sacré-Cœur, de Beaucamps) ; 3es distinctions : Régine Coppin (Mlle Corne, de Tourcoing) ; Gilberte Demyttenaere (M. Castelein, de Bourbourg).

Secondaire, 2e Division. — 1res mentions : Norbert Holvoet (M. Seutin, de Roubaix) ; Simone Laloy (Mme Cuvelier, de Roubaix) ; 2e mention : Renée Dutilleul (Mme Cuvelier) ; 3es mentions : René Vandenberghe (Mme Cuvelier-, Andrée Librecht (Mlle Corne), Aimée Obein (M. Castelein), Victor Caplette (Mme Cuvelier).

Supérieur, 2e Division). — 1er accessit à l'unanimité : Louise Leroy (Mlle Corne, de Tourcoing) ; 3e accessit : Anne-Marie Delva (M. Castelein, de Bourbourg).

Supérieur, 1re Division. — 3e prix à l'unanimité : Jean Castelein (M. Castelein, de Bourbourg).

LES ÉVÉNEMENTS D'ESPAGNE

Madrid, 18.— Dans le secteur de Carabanchel-Isera, les troupes républicaines ont effectué un coup de main sur des hôtels que les insurgés avaient fortifiés.

Après un combat court, mais violent, les positions des républicains ont été améliorées et les troupes du général Franco ont abandonné les bâtiments.

Quelques instants après, celles-ci tentèrent une contre-attaque qui s'avéra infructueuse.

Dans le secteur de la Côte des Perdrix, la pression de l'armée républicaine continue.

Les batteries canonnent sans arrêt et avec intensité les positions insurgées d'Aravaca.

La résistance des troupes basques continue

Madrid, 17. — Les dernières nouvelles reçues de Bilbao assurent que la résistance des troupes basques continue.

« El Mundo Obrero » écrit : Depuis 48 heures, la situation des lignes n'a pas changé. Les hauteurs principales qui entourent la ville sont occupées par les troupes basques ainsi que la totalité de la zone industrielle.

LES REBELLES ONT OCCUPÉ LE SOMMET DE LARCHANDA

Derlo, 18 (D'un des envoyés spéciaux de l'Agence Havas) :

Les troupes nationalistes se sont emparées hier soir, à 18 h. 30, après un violent combat, du sommet de l'Archanda. Les Basques n'occupent plus que le mont Saint-Barnabé, qui est pris au Sud sous les tirs de l'Archanda et, au Nord, par ceux des troupes qui sont aux abords immédiats de Luchano.

Les troupes insurgées ont commencé l'assaut du mont San Barnabé

Dério (D'un des envoyés spéciaux de l'agence Havas) : Exploitant leur succès de l'Acienda, les troupes nationalistes ont commencé hier soir, à 22 heures, l'assaut du mont San Barnabé. Orduna aurait été abandonnée par les troupes basques. Hier, une patrouille nationaliste aurait pénétré dans cette ville.

Un bombardement de destruction des rebelles

Los Arenas, 18. — D'un des envoyés spéciaux de l'Agence Havas : A la fin de la journée, l'artillerie lourde et les avions de bombardement nationalistes ont commencé un intense tir de destruction sur le cap Picos de Luzuero et les collines au Sud de ce point.

LE GÉNÉRAL FRANCO SE DÉCLARE A NOUVEAU HOSTILE A TOUTE NÉGOCIATION

Londres, 18. — Au cours d'une interview qu'il a accordée au correspondant du « Times », à Vitoria, le général Franco a affirmé une fois de plus son hostilité à tout règlement du conflit espagnol par voie de négociation. « Nous considérons tout effort tendant à faire un pacte comme une trahison », a-t-il notamment déclaré. Il a précisé que son attitude à cet égard resterait inchangée, même si les négociations étaient conduites du côté de Valence par des personnes qui, bien que différant des nationalistes sur la question des institutions parlementaires et démocratiques, partagent leur respect de la loi de l'ordre, de la religion et des valeurs traditionnelles de la civilisation espagnole.

UN APPEL POUR L'HUMANISATION DE LA GUERRE

Londres, 18. — Le Comité de non-intervention a décidé d'envoyer aux deux parties espagnoles l'appel en faveur de l'humanisation de la guerre civile.

Vivez HEUREUSE

et bien portante

grâce à la Fandorine, produit opothérapique d'une réelle efficacité dans les maladies de la femme.

A base d'extraits glandulaires avec leurs hormones, la Fandorine évite les règles douloureuses, les troubles de la formation et de la ménopause, prévient pertes, métrites, salpingites. Quatre comprimés par jour.

Ttes Ph^{ies} ou Ets CHATELAIN, 2, rue de Valenciennes - Paris.

FANDORINE

conserve charme et santé

CHATELAIN — C'est un produit CHATELAIN LA MARQUE DE CONFIANCE

9400

LE VOTE PAR LA CHAMBRE DES PLEINS POUVOIRS DOUANIERS

Paris, 18. — La Chambre a poursuivi vendredi matin la discussion du projet de loi tendant à accorder au gouvernement le pouvoir de modifier par décrets le tarif douanier et à renforcer les mesures contre le dumping.

M. TAUDIÈRE, rapporteur, déclare que contrairement à l'interprétation de plusieurs de ses collègues, le projet sur les pleins pouvoirs douaniers ne perd pas de son intérêt du fait que la Chambre a voté les pleins pouvoirs financiers au gouvernement. Au reste, le projet en discussion est plus étendu dans le temps et certaines mesures doivent modifier de façon permanente le tarif douanier.

M. BASTID. — Le gouvernement n'a qu'un mot à dire : c'est qu'il maintient ses précédentes déclarations.

M. LANIEL (Calvados) expose l'objet de l'article 1 bis, dont il a pris l'initiative et qu'il a fait adopter par la Commission des douanes.

L'orateur précise que le gouvernement ne pourra édicter sans autorisation législative aucune mesure de tarification douanière s'appliquant à l'or, aux monnaies et billets de banque et aux valeurs mobilières ; aucune mesure de contrôle ou limitation des règlements en francs, en devises ou en or et de la libre cotation, sur le territoire français, des devises étrangères.

M. Laniel combat l'idée d'un contrôle des changes et expose la nécessité pour la France d'avoir un important portefeuille de valeurs étrangères et de conserver la liberté du commerce des devises (Applaudissements).

M. BASTID.— Le gouvernement, pour éviter des interprétations tendancieuses, renonce à demander la disjonction de l'article 1 bis.

M. MENDÈS-FRANCE (Eure), président de la Commission des douanes, déclare qu'il n'est pas possible à la Commission de laisser au gouvernement le pouvoir d'instituer le contrôle des changes. Le ministre du Commerce a déclaré que la politique du gouvernement ne varierait pas à l'égard du contrôle des changes, mais postérieurement, le ministre des Finances, en parlant d'un contrôle dans les banques, a inquiété certains membres de la Commission des douanes, aussi cette commission a-t-elle été amenée à soutenir l'article 1 bis. En adoptant l'article 1 bis, la Chambre signifiera ainsi son intention de ne pas voir créer le contrôle des changes (Applaudissements).

Vote des derniers articles

L'article 1 bis est mis aux voix par scrutin et adopté par 358 voix contre 214.

La Chambre adopte sans débat les derniers articles de 2 à 8 du projet de loi.

MM. GAILLEMIN, TRIBALLET, Max HYMANS, CHAMBONNET, BOUCHER, DAILLE, QUINSON et DUPUIS interviennent, **puis l'ensemble du projet est mis aux voix par scrutin et voté par 347 voix contre 251.**

L'ÉLOGE DE M. DOUMERGUE

La séance de l'après-midi est ouverte à 15 h. 05, sous la présidence de M. Edouard Herriot. Aucun ministre ne se trouve au banc du gouvernement.

M. HERRIOT fait part à ses collègues de la triste nouvelle de la mort du président Gaston Doumergue. Tous les députés écoutent debout l'éloge funèbre de l'ancien président de la République.

M. HERRIOT. — La Chambre voudra sans doute lever sa séance en signe de deuil. (Assentiments unanimes).

La séance est levée.

A la reprise de la séance, M. Léon BLUM est au banc du gouvernement.

Le Président du Conseil demande la parole. Il associe le gouvernement à l'hommage rendu à la mémoire de M. Gaston Doumergue par les présidents des deux chambres.

M. Léon BLUM. — Je m'incline devant la mémoire de l'homme qui a occupé les plus hauts postes de la République. A chaque moment de sa vie, il a eu le volonté de lui consacrer la plénitude de ses efforts. (Appl. unanimes.)

VOTE DU PROJET sur le règlement amiable des dettes commerciales

La Chambre adopte sans débat la proposition de loi, adoptée par le Sénat, tendant à modifier l'article 6 de la loi du 10 août 1927 sur la nationalité. Le projet de loi relatif à la poursuite et au jugement des contraventions, délits et crimes commis par des Français dans les échelles du Levant et de Barbarie.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet instituant en faveur des débiteurs, commerçants et artisans, le règlement amiable homologué et l'aménagement des dettes des commerçants et industriels victimes de la crise économique.

On adopte l'article premier, qui institue une procédure du règlement amiable homologué arrêté entre le débiteur et la majorité de ses créanciers ; l'article 2, qui n'accorde l'homologation qu'aux débiteurs malheureux et de bonne foi ; l'article 3 (conditions et procédure à suivre pour obtenir le règlement amiable) ; l'article 4 (procédure), l'article 5 (désignation d'un juge et audition d'un débiteur par le tribunal).

Les adoptions d'articles se succèdent sans débat jusqu'à l'article 11 inclus.

Finalement **l'ensemble, mis aux voix par scrutin, est voté à l'unanimité des 594 votants.**

On décide de fixer à la deuxième séance de mardi prochain la discussion du projet de loi sur les loyers d'habitation.

M. Herriot annonce que le gouvernement demande à la Chambre de tenir une séance demain samedi, à 21 heures, pour la discussion du projet financier de retour du Sénat. Il en est ainsi décidé.

LES FRAISES au Yaughaurt Lactalia donnent un délicieux dessert.

LES OBSÈQUES DE L'AVIATEUR LOUIS MASSOTTE

Paris, 18. — Les obsèques de Louis Massotte, mort en essayant un avion prototype de chasse, ont eu lieu, ce matin, à Buc, en présence d'une très nombreuse assistance.

Après le représentant des ouvriers des Usines Blériot, qui a adressé un dernier adieu au grand pilote disparu, M. Pierre Cot, ministre de l'Air, a retracé la brillante carrière de Massotte et exalté ses qualités de courage et de virtuosité. Il a rappelé le large contribution qu'il n'avait cessé d'apporter aux œuvres de solidarité sociale de l'aviation et le concours qu'il avait toujours donné aux organisations ouvrières auxquelles l'attachaient des liens solides. M. Pierre Cot a terminé en rendant un vibrant hommage aux pilotes d'essais, dont la mort est souvent la rançon du progrès et de la sécurité de l'aviation.

Au cours de la cérémonie religieuse qui eut lieu à l'église de Buc, une escadrille d'avions, venue de Villacoublay a évolué à faible altitude, au-dessus de l'église, rendant ainsi un dernier hommage au disparu.

Après l'absoute qui a été donnée par l'abbé Guyot, curé de Buc, des discours ont été prononcés. Le corps a été ensuite placé dans un fourgon automobile, surchargé de magnifiques couronnes, de fleurs et conduit à la gare de l'Est, d'où il a été dirigé sur Torcenay (Haute-Marne), lieu d'inhumation.

La mort de M. Gaston Doumergue

SUITE DE LA PREMIERE PAGE

» M. Gaston Doumergue a siégé longtemps parmi nous. Il a trouvé terrain éminemment favorable à son action, comme au rayonnement de sa personnalité ; nulle part, il n'avait été mieux connu, mieux compris, donc mieux aimé. Il a présidé le groupe le plus important de notre assemblée. Elle fit de lui, peu après, son président et il l'a quittée seulement pour devenir chef d'État. La tendresse particulière qu'il lui avait gardée, nous fut alors témoignée maintes fois. Nous n'avons pas cessé de le regarder comme un des nôtres. Il a montré à ce fauteuil à quel haut degré s'incarnaient en lui, les meilleures qualités de notre race : la sagesse, l'esprit de mesure, la finesse, l'énergie patiente et souple. Il les parait de cette cordialité affable et spirituelle, qui faisait son grand charme, qui nous le rendait cher et lui valut une juste popularité.

« Après de longs et éminents services rendus à l'état, après être sorti de sa retraite pour le servir encore, Gaston Doumergue nous quitte sans avoir pu goûter assez le loisir d'une vieillesse paisible et le repos auquel une vie bien remplie a droit. Il se l'était refusé à lui-même lorsque, rappelé au pouvoir, il avait donné, en l'acceptant, un si bel exemple d'abnégation et de dévouement civique. Il n'a pu l'exercer, dans des conditions particulièrement difficiles, qu'au sacrifice de sa santé même. La politique a pu séparer de lui certains d'entre nous. Elle ne pourra faire oublier aucun des grands mérites du collègue affectionné, de l'ami excellent que nous avons eu en Gaston Doumergue, du très grand citoyen que la France pleure avec nous. »

« Le Gouvernement s'associe au deuil du Sénat », a déclaré M. Viollette

M. Viollette, ministre d'Etat, a répondu dans les termes suivants :

« Le Gouvernement tient à s'associer à l'hommage que M. le Président du Sénat vient de rendre d'une façon si émue à la mémoire du Président Gaston Doumergue. Le Président du Sénat a rappelé les services rendus par lui pendant un septennat si plein de dignité et d'honneur qui, grâce à lui, a pu mener la France à des destinées apaisées et souriantes, après le grand drame dont il avait été le témoin. Le Gouvernement s'associe également au deuil du Sénat. Il sait l'affection unanime dont le Président Doumergue était l'objet dans cette assemblée, où il avait siégé si longtemps, que vos suffrages lui avaient conféré une sorte d'honorariat. C'est avec émotion que le Gouvernement s'incline devant la grande mémoire que M. le Président vient de saluer au nom du Sénat tout entier. »

A LA CHAMBRE

Voici le texte du discours prononcé à la Chambre par Edouard Herriot :

« Mes chers Collègues,

» J'ai le triste devoir d'annoncer à la Chambre des Députés le décès brusquement survenu, de M. Gaston Doumergue, ancien Président du Sénat, ancien Président du Conseil, ancien Président de la République.

» Au nom de la Haute-Assemblée, M. le Président Jeanneney doit louer en cet instant même, celui qui fut son prédécesseur, mais ici, nous manquerions à de hautes convenances, comme à une tradition toujours observée, si nous ne venions pas vous associer à cet hommage.

» Après avoir longtemps milité dans le parti radical pour la défense et la propagation des idées républicaines, M. Gaston Doumergue fut appelé à différentes reprises, dans les Conseils du Gouvernement. Au cours de la guerre, il se vit chargé comme Ministre, d'une mission particulièrement délicate en Russie. Il la conduisit avec le sens si avisé et si fin, des intérêts français qu'il apportait dans tous ses actes. Il fut appelé à différentes reprises à la Présidence du Conseil et nul du moins ne pourra nier les temps difficiles au moment où il a accepté ces charges par dévouement à l'intérêt national.

» Nous voudrons avant tout, nous souvenir qu'il fut, par le suffrage des assemblées, porté à la Présidence de la République et que, Chef de l'État, placé par la constitution au-dessus et à l'abri de toutes les passions, il s'est acquitté de cette éminente fonction, avec une exactitude, une vigilance, un attachement au pays, qui lui ont valu et lui valent encore au-delà du terme de son mandat et de sa voie, la reconnaissance de tous les Français.

» C'est l'honneur de notre nation qu'elle sait concilier les opinions les plus différentes, pour rendre un hommage sincère de respect et de regret à ceux qui l'ont dignement représentée, profondément aimée et fidèlement servie. »

LA CARRIÈRE DE M. DOUMERGUE

Paris, 18. — M. Gaston Doumergue, qui vient de mourir, était né à Aigues-Vives (Gard), le 1er août 1863, d'une vieille famille calviniste de petits propriétaires terriens. Après avoir suivi les cours de l'école primaire, il fut interne au Lycée de Nimes, fit son droit à Paris et, après son doctorat, retourna à Nimes, pour, en 1885, se faire inscrire au Barreau. Puis il se tourna vers la magistrature.

Nommé en 1890, substitut en Cochinchine, il fut ensuite juge de paix en Algérie. En 1893, il fut élu député radical-socialiste de la 2e circonscription de Nimes, en remplacement d'Emile Jamais, décédé. Membre de la Commission des Colonies, secrétaire de la Chambre de 1895 à 1897, M. Gaston Doumergue fut ministre des Colonies dans le Cabinet Combes (7 juin 1902-18 janvier 1905); vice-président de la Chambre de 1905 à 1906 ; ministre du Commerce, de l'Industrie et du Travail dans le Cabinet Sarrien (14 mars-19 octobre 1906) et dans le Cabinet Clemenceau, du 25 octobre 1906 au 4 janvier 1908, et, dans le même gouvernement, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, du 4 janvier 1908 au 20 juillet 1909 ; ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts dans le premier Cabinet Briand (24 juillet 1909-30 octobre 1910).

Elu, le 6 mars 1910, sénateur du Gard, il fut réélu le 7 janvier 1912 et le 10 janvier 1921. A la suite de la chute du Cabinet Barthou, M. Gaston Doumergue fut chargé par M. Poincaré, alors président de la République, de former le ministère ; il y réussit le 9 décembre 1913. Avec la présidence du Conseil, il prenait le portefeuille des Affaires étrangères. Il fit appliquer la loi de 3 ans, mais ne put faire aboutir la réforme électorale.

Les projets financiers de M. Joseph Caillaux, ministre des Finances, provoquèrent de vives polémiques et l'on se rappelle les épisodes de cette période troublée : l'hostilité du Sénat à l'impôt sur le revenu, la campagne du « Figaro » contre M. Caillaux, puis contre M. Monis, ministre de la Marine, les « Documents verts » ; l'affaire Rochette, l'assassinat de Gaston Calmette par Mme Caillaux (le 18 mars 1914), la démission de M. Caillaux, la commission d'enquête présidée par Jaurès, la démission de M. Monis (19 mars) ; enfin, les élections du 26 avril et 10 mai 1914, qui accusèrent la victoire des gauches, notamment des socialistes, et amenèrent M. Doumergue à donner, le 2 juin, la démission de son gouvernement. Deux mois après, la guerre éclatait.

Le 3 août 1914, Viviani, remaniant son Cabinet, appela M. Doumergue au Quai d'Orsay. Constituant son second Cabinet (26 août 1914-29 octobre 1915), il lui confia le département des Colonies et M. Doumergue resta à son poste dans les quatrième et cinquième Cabinets Briand (29 octobre 1915-12 décembre 1916.

Au début de 1917, il fut envoyé avec le général de Castelnau en mission en Russie.

Après la guerre, M. Doumergue fut président de la Gauche démocratique et radicale et radicale-socialiste du Sénat et président de la Commission des Affaires étrangères. Le 22 février 1923, il fut élu président de la Haute Assemblée contre M. de Selves, en remplacement de Léon Bourgeois, et ne quitta ces fonctions que pour être élu, le 13 juin 1924, président de la République, contre M. Painlevé, succédant à M. Alexandre Millerand, démissionnaire.

Pendant les sept années qu'il passa à l'Elysée, M. Doumergue ne se départit pas un seul instant de l'impartialité dont il s'était fait une règle dès son accession à la magistrature suprême. Respectueux des volontés du suffrage universel, il n'en préconisa pas moins, en toutes circonstances, l'union des hommes de bonne volonté en face des graves problèmes que posèrent pendant son septennat la crise financière et monétaire, qui atteignit son maximum en 1926, et la politique extérieure. Il eut à choisir successivement quinze présidents du Conseil.

A l'Elysée, M. Gaston Doumergue conserva cette simplicité, cette cordialité souriante et accueillante qu'il a montrées pendant toute sa carrière. Malgré les instances de ses amis, il se refusa à solliciter sa réélection et décida d'abandonner la vie politique.

Depuis le mois de juin 1931, il s'était retiré dans sa propriété de Tournefeuille, qu'il n'a quittée qu'au lendemain des événements du 6 février 1934, à la demande instante des chefs de tous les partis, pour constituer un gouvernement de trêve, dont il prit la présidence, sans portefeuille. Les événements qui ont marqué le second Cabinet Doumergue sont encore dans toutes les mémoires. M. Gaston Doumergue quitta le pouvoir le 9 novembre 1934, et regagna, en toute simplicité, sa calme retraite de Tournefeuille.

LES CONDOLÉANCES

De M. Albert Lebrun...

Paris, 18. — Dès qu'il a appris la mort du président Gaston Doumergue, le Président de la République a adressé à Mme Gaston Doumergue, le télégramme suivant :

« Mme Gaston Doumergue, Aigues-Vives (Gard) : Veuillez agréer, Madame, mes bien vives et douloureuses condoléances dans le grand deuil qui vous frappe. La France entière y voudra prendre une large part, car elle n'oublie pas les éminents services que lui a rendus le président Gaston Doumergue, au cours de sa longue vie publique. — Signé : LEBRUN ».

...de M. Léon Blum...

Paris, 18. — M. Léon Blum a envoyé un télégramme personnel de condoléances à Mme Gaston Doumergue.

D'autre part, M. Jamet, Secrétaire Général de la Préfecture du Gard, remplaçant M. Lemoine, Préfet, est venu au nom de M. Léon Blum, présenter à Mme Doumergue, les condoléances du Gouvernement.

...de M. Yvon Delbos...

Paris, 18. — Dès qu'il a été prévenu du décès de M. Gaston Doumergue, M. Yvon Delbos, ministre des Affaires Étrangères, a adressé un télégramme personnel de sympathie à la veuve de l'ancien président de la République.

...de M. Vincent Auriol

Paris, 18. — Dès qu'il a eu connaissance de la mort de l'ancien président de la République, M. Vincent-Auriol, ministre des Finances, a adressé à Mme Gaston Doumergue, un télégramme exprimant ses vives condoléances.

Du Gouvernement belge

Bruxelles, 18. — M. Spaak, ministre des Affaires Étrangères et du Commerce extérieur a chargé l'ambassadeur de Belgique à Paris, de présenter au gouvernement Français, les condoléances du gouvernement Belge à l'occasion de la mort de M. Gaston Doumergue.

« Deuil national pour la France », dit-on à Rome

Rome, 18 — La nouvelle de la mort de M. Gaston Doumergue a été apprise avec un sincère regret à Rome, où l'éminent homme d'État français était unanimement connu et estimé.

On savait suivi, en Italie, tout particulièrement, avec un sentiment de cordiale sympathie, la tâche de réconciliation nationale, à laquelle M. Doumergue se consacra lors de sa dernière participation à la vie publique du pays. On admira sans restriction la conscience civique de ce vieillard qui consentait à renoncer à la paix de sa retraite pour répondre à l'appel confiant que lui adressait le pays, à une heure trouble de son Histoire.

Le Président Doumergue était l'un des hommes politiques français dont le passé inspirait en Italie le plus de considération. Aussi, sa mort est-elle considérée à Rome comme un véritable deuil national pour la France.

L'hommage de la presse allemande

Berlin, 18. — La presse allemande retrace longuement la carrière du président Gaston Doumergue. Les journaux rendent hommage à la haute personnalité de l'homme d'Etat disparu. Ils rappellent les circonstances critiques dans lesquelles le président Doumergue avait été amené à prendre le pouvoir en 1934. « A cette époque, écrit le Lokal Anzeiger, personne ne semblait plus qualifié que le vieillard de Tournefeuille, qui cultivait ses roses bien aimées au soleil brûlant de sa patrie provençale, pour concilier une fois de plus les oppositions et pour sauver le pays de l'abîme par sa sagesse et son énergie si souvent éprouvées. Fait extrêmement rare dans les annales de la République, on rappela un ancien président dans la carrière politique après l'expiration de son septennat. »

Le Berliner Tageblatt écrit « La mort de ce bon français, qui pendant plus de quarante ans agit au mieux de son pays en des fonctions élevées et qui fut président de la République à l'apogée de la puissance de la France, donne l'impression d'une époque qui s'éteint. »

RECRUTEMENT D'AGENTS DES INSTALLATIONS EXTÉRIEURES

Un concours pour le recrutement d'agents des installations extérieures aura lieu au chef-lieu de chaque département le 30 juillet 1937 pour les épreuves écrites et à Paris, à une date qui sera fixée ultérieurement, pour l'épreuve manuelle.

La liste d'inscription des candidatures sera close le 5 juillet 1937.

150 emplois pourront être attribués aux jeunes gens de nationalité Française **exempts de toute infirmité, âgés de 18 ans au moins et de 25 ans au plus dans l'année 1937.**

Les candidats devront adresser leur demande de participation au concours au Directeur de leur département et **prendre l'engagement de se mettre à la disposition de l'Administration pour une résidence quelconque.**

LA BOUGIE MICA

GURTNER

LA SEULE BOUGIE GARANTIE 1 AN

9561

A L'EXPOSITION DE PARIS

L'INAUGURATION du Pavillon Japonais

Paris, 18. — Cet après-midi a eu lieu, en présence de M. Paul Bastid, ministre du Commerce ; de M. Edmond Labbé, commissaire général international de l'Exposition, et de M. Suganami, commissaire général du gouvernement japonais à l'Exposition, l'inauguration officielle du pavillon nippon, par M. Uchiyama, chargé d'affaires du Japon, représentant M. Sugimura, le nouvel ambassadeur du Japon à Paris, qui n'a pu encore rejoindre son poste.

M. Suganami, commissaire général du gouvernement japonais, a pris le premier la parole. Après avoir remercié ses invités d'être venus si nombreux, il donna quelques explications très intéressantes sur la participation japonaise.

Celle du Pavillon Tchécoslovaque

Paris, 18. — L'inauguration du pavillon tchécoslovaque à l'Exposition a eu lieu cet après-midi. Le gouvernement tchécoslovaque avait délégué, pour procéder à cette inauguration, le ministre de l'Instruction publique, M. Franke, et M. Stefan Osusky, ministre de Tchécolovaquie à Paris.

Des allocutions ont été prononcées par M. Jan Kromar, commissaire général tchécoslovaque, par M. Labbé, commissaire général de l'Exposition, par M. Franke, ministre de l'Instruction publique tchécoslovaque, et par M. Paul Bastid, ministre du Commerce.

CHEMIN DE FER DU NORD.

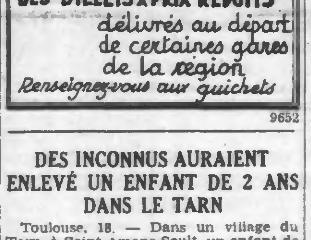

DE JUIN A SEPTEMBRE

PÊCHEURS DU NORD

pour vous rendre sur vos coups préférés.

UTILISEZ CHAQUE DIMANCHE

LES TRAINS SPÉCIAUX

et profitez

DES BILLETS A PRIX RÉDUITS

délivrés au départ de certaines gares de la région

Renseignez-vous aux guichets

9652

DES INCONNUS AURAIENT ENLEVÉ UN ENFANT DE 2 ANS DANS LE TARN

Toulouse, 18. — Dans un village du Tarn, à Saint-Amans-Soult, un enfant de deux ans, André Cabrol, est disparu depuis deux jours.

La gendarmerie fit des battues toute la nuit avec les habitants des villages voisins, mais on n'a pas retrouvé trace du garçonnet. Les enquêteurs inclinent à penser qu'il s'agit d'un rapt. Une luxueuse voiture automobile aurait été aperçue, le jour de la disparition, arrêtée à l'orée d'un bois non loin de la ferme.

LES MALADIES NERVEUSES NEURASTHÉNIE, ÉPILEPSIE

Maladie de Parkinson, Danse de Saint-Guy, Tics, Hémiplégies et Paralysies, Névralgies, Sciatique, Névrose d'Angoisse et **les Maladies du Grand Sympathique** sont soignées avec 91 % de succès par le **nouveau traitement du Docteur de Paris** qu'il est seul à appliquer à Lille, à son **Centre de Traitement, 6, rue Faidherbe** (à côté Café Jean). Consult. 9 à 12, 14 à 19 h.

9507

DES PARENTS CRIMINELS NE DONNAIENT A LEURS CINQ PETITS ENFANTS QUE DE L'EAU BOUILLIE COMME NOURRITURE

Toulouse, 18 — Un journalier de Caylus, Joseph Cousy, 36 ans, et sa femme, privaient de nourriture leurs cinq enfants de huit, sept, six, deux et un an. La mort de la plus jeune, la petite Reine, permit à la justice de découvrir que ces parents criminels ne donnaient pas d'autre aliment à leurs enfants que de l'eau bouillie.

Le lait que leur fournissait le Bureau de Bienfaisance de Caylus était utilisé pour les animaux de la ferme.

Le Tribunal Correctionnel de Montauban ayant infligé au père trois ans de prison et à la mère un an, ceux-ci comparaissaient devant la Cour d'Appel de Toulouse.

Les parents criminels ont été condamnés chacun à deux ans de prison, la mère avec sursis.

LES GALERIES BARBÈS DE PARIS SUCCURSALE A LILLE

114, rue Nationale

9382

CHEMIN DE FER DU NORD

Aux pêcheurs à la ligne

Pendant la période d'ouverture de la pêche, de juin à septembre :

Utilisez les trains spéciaux mis en marche les dimanches entre **Tourcoing-Calais** et retour, et desservant **Roubaix, Croix-Wasquehal, Lille, La Madeleine, St-André, Pérenchies, Armentières, Hazebrouck, St-Omer, Watten, Eperlecques, Ruminghem, Audruicq, Nortkerque et Pont-d'Ardres** (billets d'aller et retour individuels avec réduction) :

Ou profitez des billets spéciaux d'aller et retour à prix réduits délivrés par certaines gares pour de nombreuses destinations et valables dans des trains désignés.

La réception solennelle du lord-maire de Londres à l'Hôtel de Ville de Paris

Paris, 18. — Le lord-maire et la délégation de la corporation de la cité de Londres ont été reçus, cet après-midi, à l'hôtel de ville.

Ils ont quitté l'hôtel Ritz en carrosses de gala. En tête du cortège s'avance l'écuyer sergent d'armes rouge et blanc sur un cheval gris ; puis vient le carrosse du lord-maire. Derrière viennent, dans deux carrosses plus simples, les Aldermen, les chérifs et la délégation de la cité de Londres. Par la rue de la Paix, l'avenue de l'Opéra, la rue de Rivoli, le cortège gagne, sous les acclamations de la foule, la place de l'Hôtel-de-Ville, où il arrive vers 16 h. 15.

A leur arrivée, Sir Broadbridge et Lady Mayoresse avec leur suite ont été accueillis, à leur descente de carrosse, par MM. Raymond Laurent, président du Conseil municipal ; A. Villey, préfet de la Seine ; Langeron, préfet de police ; Marrane, président du Conseil général de la Seine, et les membres du bureau de l'assemblée communale, qui se tenaient devant le perron central du palais municipal.

Le cortège s'est alors formé et, par l'escalier du Conseil municipal où se tenaient les gardes sur une double haie, puis par la bibliothèque ornée de massifs, de plantes et de fleurs, il a gagné la salle des séances. Le président, les deux préfets et les secrétaires ont gagné la tribune. Puis M. Raymond Laurent a déclaré ouverte la séance solennelle et a prononcé un discours. Se levant à son tour, M. A. Villey, préfet de la Seine, a prononcé un discours. Sir George Broadbridge a ensuite remercié en termes chaleureux la municipalité parisienne de son magnifique et cordial accueil.

Les discours terminés, le lord-maire a été prié de signer le livre d'or, puis le président a levé la séance. Le lord-maire et sa suite ont été reconduits à leurs voitures avec le même cérémonial qu'à leur arrivée.

Essayez l'Encaustique CIRANEUFF cire en pâte, brillant incomparable

LA XXIe FOIRE DE BORDEAUX 13-28 JUIN 1937

Facilités accordées aux visiteurs

Les Compagnies de Chemins de Fer accordent d'importantes réductions de tarif aux acheteurs et aux visiteurs de la Foire de Bordeaux.

C'est ainsi que les acheteurs, industriels, commerçants, pourront obtenir des billets d'aller et retour comportant une réduction de 40 % avec faculté de s'arrêter en cours de route, sur simple présentation de leur feuille de patente ou — pour les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle — d'un extrait du registre du commerce.

Pour les visiteurs, des billets d'aller et retour à prix réduits et à courte validité seront délivrés, certains jours, sur les réseaux de l'Etat et du P.O.-Midi dans une zône comprenant à peu près tout le Sud-Ouest.

Enfin, les voyageurs en provenance de l'étranger, de l'Afrique du Nord et des Colonies, sur présentation d'une pièce officielle attestant la résidence hors de France, pourront se faire délivrer des billets d'aller et retour avec réduction de 40 % avec faculté de s'arrêter sans formalité en cours de route et d'emprunter au retour un itinéraire différent de celui suivi à l'aller.

S'adresser pour tous renseignements au Comité de la Foire de Bordeaux ou à ses agents.

PETITES NOUVELLES COLOMBOPHILES

✣ **Biarritz National et International** — Les sociétés voulant participer aux prix interclubs sont priées de remettre une liste avec le numéro de la bague du premier pigeon inscrit, de leurs sociétaires, lors de la mise en paniers, le lundi 21 juin de 14 à 21 h. à **Tourcoing** au Café Delvoye ; à **Seclin**, au siège de la Concorde.

Le Club Colombophile invite spécialement les petits colombiers à prendre part à cet intéressant concours et leur rappelle qu'en 1935, 1936 et 1937, les premiers prix ont été remporté par de petits amateurs, **MM. Mareau, Witteuck, Vanbesselaere.**

Règlement, feuilles de jeux aux sièges d'enlogement.

✣ **Est-ce la meilleure série de Châtellerault ?...** — Notre correspondant de **Watten** nous informe que M. Jean VANOC, demeurant à **Leverstel**, au grand concours de Châtellerault de dimanche dernier, constata deux pigeons à 10 h. 48, sur un métrage de 461 km., les pigeons ayant été lâchés à 5 h. 30.

M. Vanoc, qui mérite de vives félicitations pour sa prouesse, nous demande si vraiment c'est bien la 1re série de la journée, la plus rapide tout au moins ?...

Nous avons signalé que M. BOURGAIN, du Portel, constatait trois pigeons, le 1er à la vitesse de 1.512 m. ; les deux suivants (6e et 32e) n'étant pas suivis de la vitesse il nous est impossible de fixer notre correspondant. Cependant comme une série de 3 de 300 fr. est prévue, il se pourrait qu'elle soit enlevée justement par l'amateur du Portel et que M. VANOC puisse avoir des droits pour la première série de deux pigeons. Si un colombophile a réalisé meilleure performance que deux pigeons à la vitesse de 1.449 m. minute, nous serions heureux de le savoir afin de confirmer les espérances de M. Vanoc, ou lui apprendre qu'il est supplanté par un rival plus heureux.

✣ **Les pigeons égarés** : M. Robert Roy tient à la disposition de son propriétaire fils, 16, impasse du Bachelin, à **Saint-Omer** le pigeonneau **350.440-37** France. — Ayant perdu 4 pigeons ces temps derniers, tous porteurs de la bague adresse, il s'étonne du peu d'empressement des amateurs à lui restituer ses pigeons. — Evidemment il y a encore beaucoup à faire sur ce terrain et la but de notre chronique est précisément d'encourager les colombophiles à se montrer plus loyaux en restituant les sujets égarés. Pour notre compte personnel, nous en avons perdu dix cette année, et aucun n'a été signalé. Il faut qu'un grand effort soit fait et c'est à nos lecteurs de donner l'exemple...

— M. Delannoy Marcel, journalier, 4, Place Raimbeaux, à **Auchel** (P.-d.-C.) a recueilli le pigeon **784.317-France-1934** qu'il tient à la disposition du propriétaire.

— Un pigeon bleu écaillé, plumes blanches, portant la bague **444.541 France 37,** s'est réfugié chez M. Georges Lefebvre, à **Quénshem** (Pas-de-Calais).

PI. JONVOLE.